

## ACTIVITES ET PROJETS

### 🕒 Emprunt vaisselle réutilisable SADEC

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre courriel du 28 février dernier, SADEC dispose désormais de sa propre vaisselle réutilisable (voir photo). Il s'agit de 3'000 verres à pied 20 cl et 10'000 gobelets 25-30 cl.

**Cette vaisselle est mise à gratuitement à disposition des communes et des organisateurs de manifestations, ceci à la seule et unique condition que la manifestation prévue se déroule dans l'une des 59 communes de notre périmètre de gestion des déchets.** Seuls les frais de lavage, de transport et les éventuelles pertes vous seront alors facturés par notre partenaire ECOMANIF.



En outre, même en cas d'utilisation de la vaisselle aux couleurs de SADEC, **les frais de lavage et de transport peuvent être subventionnés par nos soins.**

Pour de plus amples informations : <https://www.sadec.ch/fr/186/vaisselle-reutilisable>  
[https://www.sadec.ch/usr\\_files/Documents/Pdf/220822\\_doc\\_flyer\\_a5\\_sadec\\_vf\\_web\\_hd.pdf](https://www.sadec.ch/usr_files/Documents/Pdf/220822_doc_flyer_a5_sadec_vf_web_hd.pdf)

Nous vous encourageons à profiter de cette offre et à la **diffuser auprès des sociétés locales, organisateurs de manifestations et associations** sises sur votre territoire.

### 🕒 Audits DSM (déchets spéciaux des ménages)



Les audits proposés aux communes accueillant une déchèterie sur leur territoire ont reçu un très bon accueil puisque 34 d'entre elles sur un total de 38 ont accepté d'y donner une suite favorable. Dans la grande majorité des cas, la situation est plutôt bonne et les mesures correctives sont relativement simples à mettre en place.

Les résultats détaillés de ces audits ont été transmis par courriel aux communes concernées le 1<sup>er</sup> mars dernier, accompagnés de nombreux documents permettant de corriger certaines des non-conformités observées.

Parmi les différentes mesures de soutien proposées par SADEC, nous vous rappelons que **nous prenons entièrement à notre charge les coûts de la formation** des surveillant.e.s de déchèteries dans le domaine des DSM. En cas d'intérêt :

<https://www.cosedec.ch/professionnel-le-s/formations-pour-les-professionnel-le-s-de-decheterie/dechets-speciaux-cette-diversite-qui-les-rend-unique/>.

### 🕒 Certification Cybersafe

Le label Cybersafe a été décerné à SADEC le 16 novembre dernier par l'Association suisse pour le Label de Cybersécurité. Ce document atteste que SADEC répond aux exigences du label Cybersafe et a atteint le niveau de sécurité requis en matière de mesures organisationnelles, d'infrastructure informatique et de compétences humaines. Ce label est valable pour une durée de deux ans.



## CONCEPT HARMONISÉ DE LA TAXE AU SAC

### 🕒 Résultats de la surveillance 2022 dans les communes



Des contrôles indépendants ont été effectués entre septembre et octobre 2022 dans 13 communes de notre périmètre pour vérifier le respect du taux de non-conformité (proportion de sacs noirs ou de déchets en vrac dans la collecte des ordures ménagères) des déchets collectés en sacs taxés.

Mis à part une commune présentant un taux de non-conformité de 6,3%, toutes les autres communes contrôlées affichaient un taux inférieur au seuil fixé à 3,0%. 3 communes ont obtenu un taux idéal de 0%, la moyenne des 13 communes se situant à 0,77%. Tout comme les années passées, les résultats sont excellents dans notre périmètre et nous remercions les communes pour leur précieuse collaboration à l'obtention de ces résultats.

La commune dont le taux de non-conformité était supérieur au seuil fixé à 3,0% a immédiatement été contactée pour l'informer que ses déchets de voirie, collectés en sacs non-taxés, n'étaient malheureusement pas pesés séparément des sacs taxés. Il est apparu que cette manière de faire était fortuite et liée à l'engagement récent d'un nouveau collaborateur à la voirie. Des mesures ont été prises immédiatement pour corriger la pratique sur le terrain et pour réparer le modeste dommage subi par le système du concept harmonisé.

## MATIERES

### 🕒 Elimination des cigarettes électroniques

Les cigarettes électroniques, à usage unique ou multiple, tombent sous le champ d'application de l'Ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).



A ce titre, **les obligations de reprise gratuite et d'élimination de manière respectueuse de l'environnement s'appliquent** pour les fabricants, les importateurs, les commerçants et les détaillants.

Davantage d'informations sous le lien suivant :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20223848>

### 🕒 Elimination des cabas de supermarché

Trop souvent, les cabas usagés de supermarché (voir image ci-contre) sont déposés dans la benne à papier avec les journaux et magazines. Nous rappelons que ces cabas ne doivent pas être éliminés dans la benne à papier, mais qu'ils doivent être éliminés dans la benne à carton.



## FORMATION

---

### 🕒 E-formation pour les Municipales et Municipaux

Nous vous rappelons la récente élaboration par COSEDEC d'une formation en ligne destinée aux Municipales et Municipaux en charge du dicastère des déchets :

<https://www.cosedec.ch/professionnel-le-s/formations-pour-les-elu-e-s-municipaux/>

Cette nouvelle formation est composée de 7 modules et sa durée totale est d'environ 5 heures. Elle peut être suivie à n'importe quel moment et à son propre rythme.

Pour mémoire, **SADEC prend entièrement à sa charge les coûts de cette formation d'une valeur de CHF 290.-**

## TARIFS

---

### 🕒 Tarifs déchets incinérables 2023

Bonne nouvelle en ces temps particuliers : SADEC a décidé d'absorber les hausses des tarifs de broyage et de compactage des déchets incinérables qu'elle subit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ceci **sans les répercuter sur les communes actionnaires**.

Comme vous pouvez le constater sur notre site, les tarifs 2023 sont donc identiques à ceux pratiqués en 2022 : <https://www.sadec.ch/fr/179/dechets-incinerables>

## DIVERS

---

### 🕒 Guide pour la mise en place d'une ressourcerie à la déchèterie

COSEDEC, dont SADEC est l'un des coopérateurs, a récemment publié un guide à l'attention des communes afin de les accompagner dans **la mise en place d'une ressourcerie au sein des déchèteries**. A l'heure où la limitation de la production de déchets devient un enjeu majeur, la mise en place d'une ressourcerie permet d'œuvrer dans ce sens et d'économiser les ressources limitées dont nous disposons. Et ceci tout en créant du lien social et en permettant à la population de se procurer certains objets gratuitement.



Pour accéder au guide : <https://www.cosedec.ch/guide-sur-la-mise-en-place-dune-ressourcerie/>

## AGENDA

---

### 🕒 Opération coup de balai 2023

L'édition 2023 de l'action Coup de Balai se déroulera les **vendredi 24 et samedi 25 mars 2023**. Les inscriptions peuvent se faire via le site internet dédié : [www.balai.ch](http://www.balai.ch) sur lequel vous trouverez de très nombreuses informations et la liste des différentes actions prévues.

### 🕒 Assemblée générale de SADEC SA

- Mercredi **14 juin 2023 à 19h30**. Le lieu vous sera communiqué avec la convocation.